



ACTUALITÉS CNRS

Prime Exceptionnelle du Pouvoir d'Achat (PEPA)

Créée pour soutenir les agents publics face à l'inflation, la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat sera versée aux agents concernés sur la paye de novembre 2023.

La PEPA pour qui ?

Elle est soumise à 3 conditions cumulatives :

- avoir été recruté ou nommé par un employeur public avant le 1er janvier 2023
- être en poste au 30 juin 2023
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € (3 250 € bruts/par mois maximum) entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023.

La PEPA, combien ?

Le montant est forfaitaire et varie entre 300 € et 800 €. Il est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période précitée.

Nous n'avons pas encore reçu la liste des personnes concernées, vous pouvez effectuer une simulation en consultant votre cumul de salaire en fin de bulletin de paie et [en consultant le site Internet dédié.](#)



Eméritat

Il n'est plus possible de déposer des dossiers de candidatures pour la campagne 2025 (le dépôt des candidatures s'est terminé le 03 novembre 2023).

La décision finale du P-DG pour les candidatures 2023-2024 devrait être rendue durant le mois décembre 2023.



amelie.teste@cnrs.fr

Ouverture de la campagne des NOEMI et FSEP

Au CNRS, la mobilité prend la forme de campagnes qui rythment l'année. L'une appelée NOEMI (nouveaux emplois offerts à la mobilité interne) organisée deux fois par an, l'autre appelée FSEP (fonctions susceptibles d'être pourvues) organisée une fois par an.

A compter du **5 décembre et jusqu'au 16 janvier**, vous pourrez consulter l'ensemble des postes ouverts à la mobilité sur le [site mobilité interne du CNRS.](#)

A noter qu'un poste peut être retiré avant la date du 16 janvier si toutefois les candidatures reçues correspondent au besoin. Ainsi, nous vous invitons à vous connecter et postuler rapidement dès le 5 décembre !



maeva.hocine@cnrs.fr

ACTUALITÉS DU SRH

FOCUS sur le CET !

La campagne pour alimenter le compte épargne temps (CET) 2023 est ouverte dans l'application Agate Tempo.

Vous n'avez pas de CET ? N'attendez pas le dernier jour pour ouvrir votre Compte Épargne Temps, ça prend 5 secondes sur ARIANE !





Du 1er novembre au 31 décembre 2023 : Alimentation du CET et saisie possible des choix d'options (3 options possibles : Maintien de jours sous forme de congés ; indemnisation de jours ou transfert à la RAFFP.

Du 1er au 31 janvier 2024 : Saisie uniquement des choix d'options par les agents et validation de ces derniers par le SRH.

1er février 2024 : Clôture de la campagne

Pour rappel, tout agent ayant un solde CET au 31 décembre 2023 de plus de 15 jours, devra impérativement exercer un droit d'options au plus tard le 31 janvier 2024.

Ce droit d'options devra être exercé même si l'agent n'a pas alimenté son CET en fin d'année 2023.

Nota bene : ce droit d'option n'est possible que si vous êtes en activité au 1er janvier 2024.

Si vous êtes agent contractuel, les jours épargnés sur votre CET devront être utilisés sous forme de congés avant le terme de votre contrat. En effet, aucune indemnité ne sera versée par le CNRS en cas de non utilisation des jours épargnés à la date de cessation des fonctions.

Si vous partez à la retraite en 2024, si vous ne souhaitez pas consommer sous forme de congé vos jours excédant le seuil de 15 jours, vous devez impérativement solliciter leur indemnisation et/ou leur prise en compte au titre du régime RAFFP au cours de cette campagne 2023. A défaut, l'intégralité des jours acquis sur votre CET ne pourront être pris que sous forme de congés avant votre départ.

Le séminaire du SRH !

Intelligence collective : le service RH a choisi de réaliser en équipe des recettes culinaires pour son séminaire de service 2023.

Au programme : challenge culinaire puis vote par un jury composé de Chefs et Managers ! Forts d'une bonne cohésion d'équipe dans la préparation du repas, les agents du service ont ensuite eu l'opportunité de déguster leurs réalisations et d'échanger autour de gestion des émotions.



Welcome Back !

Maeva PANEGOS est de retour ! Les agents du LAAS peuvent de nouveau la contacter : maeva.panegos@cnrs.fr

A défaut d'exercice de ce droit d'options, l'ensemble des jours excédant le plafond de 15 sera automatiquement et conformément à la réglementation :

- Transféré au RAFFP, pour les agents fonctionnaires,
- Indemnisé, pour les agents contractuels.

Vous n'arrivez pas à alimenter votre CET ? Vérifiez les éléments suivants :

- Vous avez bien déposé un minimum de 20 jours de congés annuels 2023 sur l'année civile en cours, car les jours de congés annuels 2023 déposés entre le 1er janvier 2024 et le 29 février 2024 ne sont pas comptabilisés. Si vous exercez vos fonctions à temps partiel, les 20 jours sont proratisés en fonction de vos obligations de service.
- Toutes vos demandes de congés payés 2023 ont été déposées par vos soins et validées par votre valideur : si des demandes sont en attente, vous ne pourrez pas alimenter votre CET. Nous vous recommandons donc d'anticiper le dépôt de vos congés de fin d'année.
- L'alimentation ne peut se faire que par journée entière, et elle ne sera pas prise en compte si vous saisissez un chiffre avec une virgule.

Pour toute information complémentaire, consultez [la foire aux questions sur l'intranet CNRS](#) !

Un webinaire ouvert à tous les personnels se déroulera le 24 novembre à 13h.

Vous pouvez y accéder [en cliquant sur ce lien](#) !



Save the Date

Cliquez sur les dates pour obtenir les liens des événements et autres infos !

MOBILITE

Campagne mobilité interne
du CNRS
**Du 5 décembre au 16
janvier 2024**

CONCOURS INTERNES CNRS

Campagne des concours
internes
**Du 22 janvier au 22 février
2024**

SAISIE DES CHOIX D'OPTIONS

Possible du **01/11/23 au
31/12/23** puis du **01/01/24
au 31/01/24**

WEBINAIRE CET

Ouvert à tous les
personnels !

Le 24/11/2023 à 13H

OUVERTURE DU CET

Dès à présent !

ALIMENTATION DU CET

Du 01/11/23 au 31/12/23

Il est arrivé !

Comme nous vous l'annonçons dans la newsletter d'octobre, le petit Uppy, âgé de deux mois effectue son premier jour à la délégation le 22 novembre !



En un clic !

Vos
contacts
SRH

CNRS
Pratique

